

BULLETIN MUNICIPAL N° 44

Août 2017



EDITO

Après un hiver et un printemps secs, les réserves en eau des nappes souterraines s'amenuisent, ce qui commence à devenir inquiétant. Sans eau, la vie est impossible !

Dans ce numéro, vous trouverez les mesures de restriction imposées par Madame la Préfète. Pour l'intérêt général, merci de les respecter.

La gestion de l'eau concerne l'ensemble de l'humanité. Ce qui est important, c'est que nous nous sentions tous concernés et que nous réagissions même si nos actions semblent anodines.

Une légende amérindienne que raconte Pierre Rabhi, agriculteur philosophe et écrivain, illustre bien ce fait : *Un jour, il y eut un immense incendie de forêt. Tous les animaux terrifiés observaient impuissants le désastre. Seul le petit colibri s'activa, allant chercher quelques gouttes avec son bec pour les jeter sur le feu. Après un moment, le tatou, agacé par cette agitation dérisoire, lui dit : « Colibri ! Tu n'es pas fou ? Ce n'est pas avec ces gouttes d'eau que tu vas éteindre le feu ! » Et le colibri de lui répondre : « Je le sais, mais je fais ma part. »*

François BATTEMENT—Maire de Bosc-Mesnil

Bref résumé des réunions du conseil municipal

Vendredi 7 avril 2017

Approbation des comptes 2016 : section de fonctionnement : dépenses 218 159,67 €
recettes 213 821,28 €
section d'investissement : dépenses 29 187,07 €
recettes 22 553,67 €

Résultat de l'année 2016 : - 10 971,79 €
Résultat global cumulé : + **208 156,70 €**

Vote des taux des impôts locaux 2017 : ils sont inchangés :

- taxe d'habitation : **16,41%**
- foncier bâti : **12,63%**
- foncier non bâti : **28,95%**
- cotisation foncière des entreprises : **14,88%**

Vote des subventions 2017 :

- **548,90 €** au CCAS
- **460 €** au Comité des Fêtes et au Club de l'Amitié
- **65 €** à l'Amicale des pompiers de St-Saëns
- **120 €** aux Restos du coeur de St-Saëns
- **60 €** à la Banque alimentaire de Rouen et sa région
- **60 €** à Animado (dans le cadre de la distribution de la banque alimentaire)

Vote du budget 2017 : en équilibre de fonctionnement pour 402 113,14 €
d'investissement pour 92 303,30 €

Rémunération du maire et des adjoints

L'indice brut de la fonction publique qui sert de base au calcul des indemnités de fonction des élus ayant été modifié, le Conseil municipal, sur la proposition de M. le Maire, décide à l'unanimité de **ne pas augmenter** les indemnités du maire et des adjoints.

Vendredi 7 juillet 2017

Le Conseil municipal a accepté la proposition de la Caisse d'épargne de **renégocier le taux de l'emprunt** fait en 2011 pour la construction de l'école, de 3,81% il passe à 1,50% (la Mairie en avait fait la demande il y a plusieurs mois, mais n'avait pas eu de réponse satisfaisante).

Le Conseil municipal a étudié 3 devis d'entreprises différentes pour la réalisation d'une réserve à incendie, rappelons ce qui a déjà été écrit dans le n° 43 de janvier 2017 : pour se conformer à la loi, la Commune va devoir s'équiper de réserves d'eau, le débit des bouches à incendie n'étant pas suffisant. **Sans point d'eau aux normes** dans un rayon de 200 mètres, **les certificats d'urbanisme et permis de construire ne seront plus accordés.**

Cartes nationales d'identité

Depuis le 2 mars 2017, suite à une réforme gouvernementale, les demandes de cartes nationales d'identité s'effectuent seulement dans les communes équipées d'un dispositif de recueil pour l'enregistrement des cartes d'identité et des passeports (34 en Seine Maritime).

La commune de Bosc-Mesnil n'étant pas équipée d'un tel dispositif, il faut s'adresser à la mairie d'une commune équipée, par exemple Neufchâtel en Bray, Dieppe, Rouen, Forges les eaux, Clères etc...

Dans sa réunion du 7 avril 2017, le Conseil municipal a pris une délibération pour s'opposer au dessaisissement de ce service de proximité et demander au gouvernement de bien vouloir revenir sur cette réforme.

Recensement citoyen

Filles et garçons doivent se faire recenser à la mairie dans les 3 mois qui suivent leur 16ième anniversaire. Cette démarche obligatoire permet ensuite de s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.



J'AI 16 ANS. JE ME SUIS
FAIT RECENSER.
ET TOI ???



Zéro phyto

Depuis le 1er janvier 2017, les communes n'ont plus le droit d'utiliser de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts et voiries (la commune de Bosc-Mesnil avait appliqué cette mesure dès 2016). C'est pourquoi, il est demandé aux riverains des routes communales et départementales **de ne pas traiter les bas-côtés** avec les produits interdits.

En revanche, il leur est demandé de **tailler régulièrement leurs haies** pour permettre le passage des poids lourds tels que : car de transport scolaire, camion de pompiers, camion de ramassage des déchets ménagers...



Pollution sonore

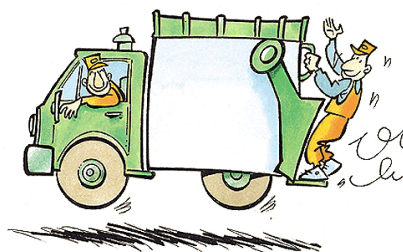
Pour vivre en bon voisinage, respectons les horaires définis par arrêté préfectoral, quand nous effectuons des travaux bruyants :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 20h
- le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h



Source : <http://www.albitreccia.fr>

Ramassage déchets ménagers



Source : <http://www.saint-herblon.fr>

Quand il y a un **jour férié** dans la semaine (lundi, mardi, mercredi, jeudi) **la collecte est faite le vendredi** au lieu du jeudi.

Etat civil

Naissances

- le 25 mars 2017
Zoé SOYER, fille de Jonathan Soyer et de Charlene Prioux, 1437 route de Maucombe aux Buhots
- le 8 mai 2017
Anastasia GEORGES LAMY, fille de Anthony Georges et de Amélie Lamy, 939 route du Village
- le 22 mai 2017
Lenna MICHEL, fille de Gabriel Michel et de Marine Sanctot, 10 route du Bouloir
- le 2 juin 2017
Thilo LAFILÉ, fils de Matthieu Lafilé et de Delphine Pierre, 65 chemin du Pot-au-Feu

Décès

- le 9 avril 2017
Mme Anick HAUDECOEUR, 203 chemin du Pot-au-Feu
- le 24 mai 2017
Mme Henriette DEPERROIS, doyenne de la commune, 2 route des Tilleuls aux Buhots

Destruction d'insectes

Depuis 2011, les pompiers n'interviennent pour la destruction des nids d'insectes type **guêpes et frelons** qu'en cas de danger immédiat et vital pour les personnes. Dans les autres cas, il convient de faire appel à une entreprise privée spécialisée. Plusieurs adresses sont disponibles en mairie.

Sous réserve d'accord préalable, la Commune apporte une **aide de 40 €** versée au prestataire (venant en déduction de la somme facturée au particulier).

Rappelons que **les abeilles**, quant à elles, ne sont pas des insectes nuisibles, elles **sont protégées**. Le Syndicat Apicole de Haute-Normandie a établi une liste d'apiculteurs souhaitant recueillir les essaims, coordonnées disponibles en mairie.



Alerte Sécheresse

Par l'arrêté du 15 juin 2017, Mme la Préfète a jugé nécessaire de prendre des mesures de surveillance, de limitations et de restriction à l'égard des usagers de l'eau pour en préserver la ressource.

Les mesures de restrictions ne sont pas applicables si l'eau provient de réserves d'eaux pluviales ou d'un recyclage. Dans les autres cas :

- **le lavage des véhicules est interdit** sauf pour les stations professionnelles équipées d'économiseurs d'eau ou de lavage à haute pression et pour les véhicules ayant une obligation réglementaire (véhicules sanitaires ou alimentaires)
- le lavage des voies et trottoirs, **le nettoyage des terrasses** et façades sont interdits sauf impératifs sanitaires
- **l'arrosage des pelouses** et espaces verts publics et privés est **interdit entre 8h et 20h**
- **l'arrosage des jardins potagers** est **interdit entre 8h et 20h**.

Cet arrêté est valable jusqu'au 31 décembre 2017, des mesures plus restrictives pourraient être prises en cas d'aggravation de la situation. A l'inverse, les mesures de restriction pourraient être levées si le niveau d'eau des rivières et des nappes phréatiques remontait.

Le texte intégral de l'arrêté est affiché à la mairie et en 3 endroits de la Commune : Centre, Perduville et les Buhots.

Vous retrouverez les consignes en cas de sécheresse en dernière page.

<https://www.bvarques.fr/actus/secheresse/>

Aides scolaires

Le CCAS a reconduit l'aide accordée, sans condition de ressources, à toute famille domiciliée dans la commune dont un enfant entre en sixième ou continue ses études après la troisième.

Le montant est fixé à **75 €** et est versé sur présentation d'un certificat de scolarité avant le **1er décembre** de l'année en cours.

Résultats du BAC

Félicitations à **Capucine Pochon** et **Tanguy Toupet**, nouveaux bacheliers.

Rentrée scolaire

Elle aura lieu le **lundi 4 septembre** ; le Conseil d'école en accord avec le Sivos du Mont Arnoult et les maires des 4 communes concernées, a obtenu de l'Académie l'autorisation de revenir à **la semaine de 4 jours** (pas d'école le mercredi matin). **Les nouveaux horaires de ramassage scolaire sont affichés à la mairie.**

Par ailleurs, Madame Delphine Manuel enseignante et directrice à l'école de Bosc-Mesnil fait un échange de poste avec sa collègue de Neufbosc Madame Mélanie Sannier.



Vie scolaire

Cross du Pays de Bray

Chaque année, les élèves de notre S.I.V.O.S. participent au cross des écoles du pays de Bray regroupant un certain nombre de communes : Forges-les-Eaux, Neufchâtel-en-Bray, Callengeville, Aumale, ...

Il y a quatre épreuves réparties sur quatre communes. Cette année, celles-ci ont eu lieu à Bosc-Mesnil, Aumale, Bures-en-Bray et Caule-Sainte-Beuve.

Mais cette année est particulière car pour la première fois, notre regroupement, comprenant les écoles de Bosc-Mesnil, Bradiancourt, Mathonville et Neufbosc, a été premier dans de nombreuses catégories et a ainsi gagné la coupe de cross du pays de Bray.

Effectivement, après avoir été de nombreuses années à la seconde place derrière Neufchâtel-en-Bray, grâce à leurs efforts, les élèves du Mont-Arnoult sont rentrés avec le trophée.

Félicitations à tous les enfants !!!



Photo Bray Sport



La remise des prix

Cette année encore, les élèves des quatre écoles se sont vus offrir des livres par le S.I.V.O.S. Le maire, François BATTEMENT, est donc allé à l'école de Bosc-Mesnil, le vendredi 7 juillet pour les distribuer.

Les CE2 ont eu deux dictionnaires, l'un de français et l'autre, de poche, d'anglais. Les CM1 ont reçu quatre livres : une pièce de théâtre, un livre de grammaire, un livre sur l'art et un autre sur la citoyenneté. Enfin, les CM2, ont obtenu deux dictionnaires, l'un, de poche, de français et l'autre d'anglais.



Le concert de fin d'année

Le jeudi 18 mai, les élèves des écoles de Bosc-Mesnil, Mathonville et Neufbosc se sont retrouvés dans la salle de tennis de Saint-Saëns pour leur traditionnel concert de fin d'année.

Cette année, le thème des chansons était « même pas peur ». Chauve-souris, sorcières, monstres et compagnie se sont invités au cours de cette soirée. Attention frisson !!!

Comme à leur habitude, guidés par Hélène, leur chef de chœur, et par Olivier, le pianiste, les enfants ont ensorcelé le public par leur voix et leurs gestes. Les enseignantes ont également prêté leur voix pour compléter cette ambiance.

Vivement l'année prochaine pour découvrir la nouvelle prestation !



Vie associative

23ème salon d'art

Cette année encore s'est déroulé le salon d'art de Bosc-Mesnil. Il s'agissait de la 23ème édition. Une vingtaine d'artistes sont venus présenter leurs œuvres au cours du week-end de Pâques.

Nous avons pu y rencontrer des pastellistes, des aquarellistes, des peintres à l'huile, à l'acrylique et, pour la première fois, à la bombe de peinture : DHOA et Matrix.



Les invités d'honneur étaient Thierry LOPEZ, un pastelliste qui a reçu de nombreux prix dans diverses expositions autour de Rouen et Alain VIEZ, un sculpteur sur bois de Neufchâtel-en-Bray.



Pour la seconde année consécutive, un vote du public a été mis en place. Celui-ci a été remporté par le plus jeune artiste du Salon : Matrix, Mathéo RICLIN, pour son œuvre Univers Bicolore.

Randonnée

Le jeudi 25 mai 2017, le Comité des fêtes a organisé sa traditionnelle randonnée de l'Ascension.

35 adultes et 8 enfants ont participé à cette manifestation sous un soleil radieux.

Comme chaque année, le parcours d'une dizaine de kilomètres défini par les bénévoles a permis de faire découvrir à la majorité des randonneurs un endroit peu connu de notre belle Normandie.



Partis de Bures-en-Bray, ils ont marché par les coteaux du Pays de Bray et découvert de magnifiques paysages pour rejoindre le Domaine de la Gentilhommière » à Osmoy Saint Valéry.

Après un repas pris à l'ombre de tilleuls centenaires, ils ont suivi avec intérêt, les explications du propriétaire producteur de calvados, cidre et jus de pommes.

Un grand merci à M. Félix PLATEL et sa famille pour l'accueil convivial qu'ils nous ont réservé et merci à tous les randonneurs présents.

Foire à Tout du 14 juillet 2017

Le 14 juillet 2017, le Comité des Fêtes a de nouveau organisé une foire à tout.

31 exposants ont fait le déplacement : 13 familles domiciliées dans le village et 18 familles des communes avoisinantes telles que Neufbosc, Bully ou Massy mais aussi lointaines comme Fontaine-le-Bourg, Sotteville-lès-Rouen ou Eslettes. L'emplacement gratuit pour tous y est sûrement pour quelque chose mais la convivialité de notre village est sans doute le 1er critère !!!

Les visiteurs n'étaient pas au rendez-vous cette année ce qui n'a pas empêché de faire un carton plein au niveau de la friterie...

Retenez dès à présent dans votre agenda la date du 14 juillet 2018 !!!



Prochaines manifestations

Samedi 7 octobre
Soirée choucroute

Mardi 31 octobre
Halloween

Samedi 11 novembre
Foire aux jouets

Samedi 16 décembre
Noël des enfants

SÉCHERESSE EN SEINE-MARITIME

SEUIL D'ALERTE RENFORCÉE POUR LA VARENNE ET L'ARQUES

DES MESURES DE RESTRICTIONS¹ SONT À APPLIQUER

PARTICULIERS, ENTREPRISES, COLLECTIVITÉS... TOUS CONCERNÉS!



Lavage des véhicules



Remplissage des piscines privées et des plans d'eau



Alimentation des fontaines publiques en circuit ouvert



Lavage des voies et trottoirs. Nettoyage des façades et terrasses

INTERDICTION²



Arrosage des pelouses, espaces verts, privés ou publics et des terrains de sport



Arrosage des jardins potagers

INTERDICTION DE 8^H À 20^H



La pratique des activités nautiques motorisées et non motorisées sur les cours d'eau

INTERDICTION



Irrigation agricole

**PÉPINIÈRES, MARAÎCHAGE, (...) LIMITÉ AU STRICT NÉCESSAIRE DE 20H À 10H
AUTRES CULTURES : INTERDICTION QUELLES QUE SOIENT L'ORIGINE DU PRÉLEVEMENT (SAUF DÉROGATIONS)**



L'abreuvement des animaux n'est pas concerné par les limitations d'usage¹



Industries et commerces

REDUCTION DE LA CONSOMMATION D'EAU JOURNALIÈRE DE 20%

¹Pour prendre connaissance de la liste complète des restrictions et les exceptions et cas particuliers, consultez les arrêtés préfectoraux.

²Les mesures de restrictions ne sont pas applicables si l'eau provient de réserves d'eaux pluviales ou d'un recyclage.

³Liste complète des cours d'eau concernés sur le site de la DISE.

Plus d'infos sur : www.bvarques.fr



Mairie ouverte le lundi de 10h00 à 11h30 et le jeudi de 17h00 à 19h00.

Directeur de la publication : François Battement, Maire

Comité de rédaction : Nicole Leroy, Denis Manuel, Myriam Queval.

Mise en page : Denis Manuel

Mairie :
téléphone : 02.35.34.50.68
fax : 09.70.61.36.67
mail : boscmesnil@orange.fr